



Courbevoie, le 4 janvier 2021

NOUVEAU STATUT DU PERSONNEL

Monsieur le Directeur général,

Selon les chiffres transmis, 98% du personnel contractuel de l'établissement a opté pour le cadre d'emploi et de rémunération mis en place au 1^{er} janvier 2020.

Nos organisations syndicales ont largement participé à l'élaboration de ce nouveau statut qui s'avérait prometteur au niveau salarial, qu'il s'agisse des bonifications indiciaires, des augmentations personnelles, de la nouvelle prime de performance individuelle ou des évolutions de carrière.

Force est de constater aujourd'hui que notre confiance et celle du personnel ont été trahies :

- le premier exercice de distribution des bonifications indiciaires et des augmentations personnelles a conduit à des inégalités flagrantes entre positions catégorielles, les catégories C et AI étant ainsi pénalisées, et à des discriminations opérées en fonction de l'ancienneté ou du genre ;

- le versement de la prime de performance individuelle a été amputé d'office de 20% par la Direction générale, deux Directeurs du COMEX ayant prélevé 10% supplémentaires, et la quasi-totalité des agents a eu une prime fortement diminuée par rapport aux taux moyens indiqués ;

- après deux CTEP, et malgré notre opposition légitime à la méthodologie employée pour le processus de requalification des postes, les quelques promotions qui auront lieu, au lieu des reclassements demandés, se feront en considération de la personne, et non sur la base de critères objectifs définis dans le cadre du dialogue social.

Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau cadre statutaire, vous avez refusé toute discussion de fond sur les règles statutaires (bonifications indiciaires, augmentations personnelles et requalification des postes) et les critères de répartition de la prime de performance individuelle, ce qui contrevient aux dispositions de l'article 34 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

Cette politique que vous assumez conduit à une totale incompréhension et un profond malaise parmi le personnel.

Nous réclamons l'ouverture de négociations sur les problèmes évoqués et vous ferons parvenir dans les meilleurs délais notre plateforme de revendications.

En l'attente, nos organisations syndicales ont décidé, jusqu'à nouvel ordre de ne plus assister aux instances de consultation (CTEP et CHSCT), hors CAS, et de ne plus participer aux groupes de travail organisés dans le cadre de ces instances.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT INPI,
Le Secrétaire général,
Hocine IHADDADENE

Pour le Syndicat UNSA INPI,
Le Secrétaire général,
Bruno BERNOS

Pour la section syndicale CFDT : made inPi
Le Secrétaire,
Jérôme CHATEAU

